

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM
tenue le mercredi 5 octobre 2022 à 10 h à la salle W-R520**

Présences : Nicole Carignan
Claude Felteau
Winnie Frohn
José E. Igartua
Jean Legault
Yvon Pépin
Anne Rochette

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022
3. Affaires en découlant
4. Informations
 - 4.1 Informations de la présidente
 - 4.2 Demande de la part d'un retraité non-membre
 - 4.3 Comité d'attribution des bourses APR-UQAM
 - 4.4 Assemblée générale annuelle et mini-colloque de la FRUQ
 - 4.5 État des inscriptions
5. Situation financière
 - 5.1 Mise à jour pour l'exercice 2022-2023
 - 5.2 Jetons de présence
6. Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
7. Activités culturelles et sociales
 - 7.1 Retour sur la visite du vignoble
 - 7.2 Prochaines activités
 - 7.3 Élaboration d'une politique de gestion des activités
8. Bulletin
9. Mandat du comité du recrutement
10. Divers
 - 10.1 Report de la réunion du 2 novembre au 9 novembre

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Winnie Frohn, appuyée par Claude Felteau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022

Sur proposition de José E. Igartua, appuyée par Yvon Pépin, le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

Le cadeau de remerciement a été remis à la présidente sortante, Monique Lemieux, lors de la visite du vignoble à laquelle elle participait le 4 octobre.

La directrice du Bulletin, Winnie Frohn, a pu constater qu'il y a suffisamment d'enveloppes pour l'envoi du bulletin et qu'il n'y a pas lieu d'en commander pour l'instant.

4. Informations

4.1 Informations de la présidente

La présidente, Nicole Carignan, confirme que la salle de réunion du SPUQ est disponible pour la prochaine réunion. Elle sera aussi utilisée pour la première rencontre du groupe de réflexion organisée par le comité Solidarité le 12 octobre.

4.2 Demande de la part d'un retraité non-membre

Les membres du conseil ont pris connaissance du site En Retrait, mis en ligne par le professeur retraité Antoine Char et ses collaborateurs, en lien avec la demande de M. Char à l'effet que l'Association diffuse les informations au sujet de ce site auprès de ses membres. Après discussion, il est convenu que l'Association ne souhaite pas s'engager à envoyer de tels courriels de promotion aux membres et que le medium à privilégier pour diffuser ce type d'information est le groupe Facebook, où les membres peuvent partager les annonces à leur guise. La présidente répondra donc en ce sens à M. Char, l'engageant à devenir membre de l'Association et du groupe Facebook.

4.3 Comité d'attribution des bourses APR-UQAM

La responsable du comité d'attribution des bourses APR-UQAM, Anne Rochette, informe les membres du conseil que Danielle Desbiens et Lise Renaud ont confirmé leur participation au comité. Les dossiers de candidatures seront accessibles le 28 octobre prochain et la date limite pour remettre les résultats du comité est le 18 novembre.

4.4 Assemblée générale annuelle et mini-colloque de la FRUQ

L'assemblée générale annuelle de la FRUQ aura lieu le vendredi 21 octobre en présence au siège social de l'Université du Québec. Elle sera suivie d'un mini-colloque portant sur le recrutement des membres et le renouvellement des conseils d'administration. Compte tenu que la présidente sera à l'extérieur du pays à cette date, la secrétaire, Anne Rochette, accepte de la remplacer. Il est donc convenu que le trésorier, Claude Felteau, et la secrétaire seront les deux représentants de l'Association.

4.5 État des inscriptions

Le registraire, Yvon Pépin, fait part de l'état des inscriptions. Il y a actuellement 255 membres en règle et cinq inscriptions en attente du versement de la cotisation. Une lettre a été envoyée par la secrétaire, le 26 septembre dernier, à 34 personnes retardataires. À date, cinq inscriptions ont été reçues parmi ces retardataires. La secrétaire mentionne qu'elle n'a pas envoyé la lettre aux nouveaux inscrits de l'an dernier qui n'ont pas renouvelé leur inscription et qu'il faudrait penser à une autre stratégie en ce qui les concerne.

5. Situation financière

5.1 Mise à jour pour l'exercice 2022-2023

Le trésorier, Claude Felteau, présente la mise à jour pour l'exercice en cours. Il passe en revue les principales dépenses comptabilisées ainsi que l'état des revenus.

5.2 Jetons de présence

L'attribution de jetons de présence aux membres du conseil d'administration a été suspendue le 6 octobre 2020 pour les réunions se tenant en visioconférence. Compte tenu qu'il est à nouveau possible de se réunir en présence et que le coût des frais encourus pour participer aux réunions a sensiblement augmenté, les membres du conseil adoptent la résolution suivante.

Résolution **CA2022-23-03**

Attendu la résolution CA2020-21-01 adoptée le 6 octobre 2020 à l'effet de suspendre temporairement l'octroi de jetons de présence tant que les réunions du conseil d'administration se tiendront en visioconférence;

Attendu la reprise des réunions en présence du conseil d'administration en date du 31 mai 2022;

Il est proposé par Yvon Pépin, appuyé par Jean Legault, de reprendre le versement de jetons de présence pour les réunions tenues en présence et d'ajuster le montant de ces jetons à 30 \$ par présence.

Adoptée à l'unanimité.

6. Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

La secrétaire informe les membres du conseil de l'entrée en vigueur graduelle, au cours des trois prochaines années, de nouvelles dispositions législatives en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi sur le privé). Selon sa compréhension de la Loi sur le privé, l'Association est sujette à ces nouvelles dispositions, car elle est considérée comme une entreprise au sens de l'article 1525 du Code civil.

Le 22 septembre 2022 entraînent en vigueur les dispositions concernant la désignation de la personne responsable de la protection des renseignements personnels ainsi que l'obligation de tenir un registre des incidents de confidentialité et de rapporter tout incident de confidentialité qui présente un risque sérieux à la Commission d'accès à l'information. La Loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'entreprise exerce la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels, sauf si elle choisit de déléguer cette fonction par écrit, en tout ou en partie, à une autre personne. Le titre et les coordonnées de la personne responsable de la protection des renseignements personnels doivent être publiés sur le site Internet de l'entreprise.

Avant de procéder à la désignation de la personne responsable, une vérification sera faite auprès de juristes afin de s'assurer que l'Association est effectivement sujette à ces dispositions de la Loi sur le privé.

Une discussion s'ensuit quant à la publication des renseignements personnels des membres, tels les adresses civiques, les numéros de téléphone et les adresses de courrier électronique, dans le répertoire accessible sur le site Web de l'Association. Même si ces renseignements ne sont publiés qu'avec l'accord explicite des membres au moment de leur adhésion ou du renouvellement de leur inscription, il reste néanmoins que la publication de ces renseignements personnels n'est pas une pratique souhaitable, puisque cela peut faciliter des cas d'usurpation d'identité ou des envois de courriels d'hameçonnage, entre autres.

Il est donc convenu de retirer immédiatement du site Web le répertoire actuel qui inclut les renseignements personnels des membres et de ne publier dorénavant qu'une liste alphabétique des membres spécifiant uniquement leur département d'attache.

Résolution **CA2022-23-04**

Attendu la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

Attendu l'obligation pour l'Association de protéger les renseignements personnels de ses membres;

Il est proposé par José E. Igartua, appuyé par Nicole Carignan, de cesser immédiatement la publication de renseignements personnels des membres sur le site Web de l'Association.

Adoptée à l'unanimité.

7. Activités culturelles et sociales

7.1 Retour sur la visite du vignoble

La visite du Vignoble Léon Courville a eu lieu le 4 octobre, suivie d'un repas à la brasserie Edgar Hyperlodge à Bromont. Le beau temps, la bonne compagnie et les connaissances remarquables de notre hôte et guide, Anne-Marie Lemire, en ont fait une belle réussite. Les membres du conseil adressent leurs remerciements à l'organisateur de l'activité, Jean Legault. Ce dernier préparera un court sondage de satisfaction à envoyer aux personnes participantes.

7.2 Prochaines activités

Le responsable des activités culturelles et sociales, Jean Legault, rend compte des démarches entreprises pour l'organisation de la conférence de Jacques Forest le 18 novembre prochain. Cette conférence se tiendra à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) à 10 h et sera suivie d'un repas au restaurant-école de l'ITHQ à 12 h. L'unique salle disponible pour accueillir la conférence a une capacité maximale de 20 personnes. Toutefois, la conférence sera aussi accessible par Zoom, la salle étant adéquatement équipée pour ce faire. Il faudra donc accorder la priorité d'inscription aux membres.

7.3 Élaboration d'une politique de gestion des activités

Il serait souhaitable d'élaborer une politique de gestion des activités afin de ne pas être confrontés à des questionnements récurrents lors de l'organisation des activités. Il s'agirait d'une politique souple permettant les ajustements nécessaires selon les types d'activités, tout en donnant des balises claires par rapport aux coûts à être assumés par l'Association et la participation de personnes non-membres aux activités.

8. Bulletin

La directrice du Bulletin, Winnie Frohn, fait part de l'état d'avancement du numéro d'octobre. Celui-ci est presque prêt à être envoyé à Creativa Design pour la mise en page. Si tout se déroule comme prévu, le numéro devrait être imprimé d'ici la fin octobre.

9. Mandat du comité du recrutement

La responsable du comité du recrutement, Anne Rochette, présente sommairement un document qu'elle a préparé, qui détaille certains objectifs et actions qui pourraient être envisagés par le

comité. Elle espère être en mesure de convoquer assez rapidement une première réunion du comité après la tenue du mini-colloque de la FRUQ.

10. Divers

10.1 Report de la réunion du 2 novembre au 9 novembre

La présidente explique qu'elle sera de retour de son déplacement à l'extérieur du pays peu de temps avant la date prévue pour la prochaine réunion, le 2 novembre, et qu'elle souhaiterait retarder la réunion d'une semaine afin de pouvoir la préparer adéquatement. Il est donc convenu que la prochaine réunion se tiendra le 9 novembre.

La réunion est levée à 12 h 00.